

PARRAINAGES : Pour notre école pour les enfants du quartier

Pour assumer notre école, assurer le fonctionnement, la prise en charge des instituteurs
Prendre aussi en charge les enfants dont les parents ne peuvent payer l'écolage

Pour ne pas les laisser dans la rue

Pour leur donner une chance de s'instruire

Pour apprendre un métier qui leur permettra de nourrir une famille

Pour leur donner une chance par des Citoyens formés de sortir leur Pays dans l'ornière où il s'enfoncé

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS

Chaque année vous êtes nombreux à répondre à notre appel, nous vous disons un grand merci du fond du cœur pour tous ces enfants que vous participez à sauver. Jusqu'en 2002 nous ne vivions que des donateurs, depuis cette date, nous avons obtenu une subvention pour la construction de l'école, mais, il nous faut trouver les 50 % RESTANT

SANS VOUS SANS VOTRE GENEROSITE NOUS NE POUVONS RIEN

**AVEC VOUS NOUS POURRONS SAUVER QUELQUES ENFANTS
MAIS, N'EST-CE PAS LES PETITES GOUTTES D'EAU QUI FONT LES GRANDES RIVIERES.**

« CE N'EST PAS MA FAUTE SI TANT DE GENS MEURENT DE FAIM,
MAIS CA LE DEVIENDRAIT SI JE NE FAISAIS RIEN . »

Si vous voulez nous rejoindre il vous suffit de d'imprimer le bon de parrainage,
le choix du montant et le rythme reste à votre discrétion.

AIDEZ-NOUS, MORALEMENT, HUMAINEMENT ET FINANCIEREMENT !

DEDUCTION FISCALE : Les dons donnent droit à une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 20% du revenu imposable. Les reçus sont envoyés entre le 1er et le 31 janvier de chaque année. Ils sont adressés systématiquement dès que les sommes versées sont égales ou supérieures à 15 Euros ou sur simple demande.

✂

PARRAINAGE à l'association "**SOLIDARITE & FRATERNITE** Pour les Enfants d'Haïti"
39 Bis Rue de Laubinière B.P. 17 - 53800 RENAZE

NOM : **Prénom** :

Adresse :

En participation aux actions humanitaires, je verse à SOLIDARITE & FRATERNITE

> la somme de euros en une seule fois *

> la somme de euros tous les mois *

* Par chèque bancaire - * Par prélèvement automatique

- Pour un prélèvement automatique, joindre un RIB et remplir l'autorisation de prélèvement
(*Relevé d' Identité Bancaire*) - (* faire une croix dans la case de votre choix)

Fait à **Le** : / / 200..

Signature ,



Pour les enfants d'Haïti

N° National d'Emetteur
487891

DEMANDE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT
BANCAIRE POUR UN PARRAINAGE OU UN DON

Merci de retourner ce coupon accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Le titulaire du compte

Je soussigné(e)

Adresse

.....

Code postal

Ville

Adresse de votre banque

Nom et adresse postale de votre banque, centre
de chèque postal ou caisse d'épargne

.....

.....

.....

.....

Le compte à débiter

Etablissement	Guichet	N° Compte	Clé RIB
□□□□□□	□□□□□□	□□□□□□□□□□□□	□□

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet,
le prélèvement automatique pour le montant indiqué ci-dessous, ordonné par SOLIDARITE-ET-FRATERNITE

Prélèvements destinés à : *

Fait à : _____ le _____

Parrainage Don

Montant des prélèvements **

Signature :

La somme de : _____ €

Périodicité des prélèvements *

Mensuelle Bimestrielle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Le prélèvement commencera le 5 du mois de et pourra être interrompu sur simple demande de ma part

(*) Cocher la case de votre choix
(**) Les dons donnent droit à une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 20% du revenu imposable
Les reçus sont envoyés entre le 1er et le 31 janvier de chaque année. Ils sont adressés systématiquement
dès que les sommes versées sont égales ou supérieures à 15 Euros ou sur simple demande.